

BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE pour l'exercice 1956

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 12 Décembre 1955

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 145 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de soumettre à vos examens et délibération le projet de budget primitif de la Commune pour l'exercice 1956.

Ce budget s'élève en recettes et en dépenses à la	
somme de .....	203.300.000.-
et présente par rapport à celui de 1955 qui s'élevait	
à .....	179.348.943.-
une différence de .....	23.951.057.-

L'augmentation du volume budgétaire provient de la prise en compte au budget de 1956 des crédits Barangé, pour .....	11.896.137	
et de l'avance consentie par la CCFOM pour la participation aux dépenses du plan d'équipement de 1954 .....	<u>19.803.235</u>	<u>31.699.372.-</u>

soit une différence réelle de ..... 7.748.315.-

qui provient d'une diminution de certaines recettes notamment de la taxe sur le chiffre d'affaires et de la prise en charge au budget de 1956 du 1/4 seulement des recettes présumées de l'Hôpital Saint-Jacques.



au chap. II art. 8. - frais de publicité dans les journaux ..... 120.000.-

Crédit provisionnel. La dépense réelle est imprévisible en raison des nécessités des services .....

au chap. VI art. 1. - Sapeurs-Pompiers, trait. et indemnités ..... 7.336.000.-

dans cette somme est compris un crédit provisionnel de 2.000.000 pour le reclassement des sapeurs pompiers qui n'a pu être effectué cette année.

au chap. XXI art. 2. - Eclairage supp. des voies publiques ..... 2.000.000.-

dépense moyenne: 165.000 Frs (environ 3.288 KVH en plus des 3.288 gratuits)

au chap. XII art. 4. - Matériel automobile de la voirie ..... 1.000.000.-

achat de pièces détachées, de pneus, chambre à air etc.)

au chap. XIV art. 1. - Entretien des chemins vicinaux ..... 1.000.000.-  
(gratte et petites réparations)

au chap. XXVI art. 1 et 2 - Cantines scolaires

il a été prévu pour les cantines, vivres: 6.000.000.

bois 556.975.

Soit... 6.556.975 Frs dont

4.056.975 Frs proviennent des fonds Barangé.

Ces prévisions sont supérieures à celles de l'exercice précédent de (6.556.975 - 5.437.727) 1.119.250 et permettront l'admission en 1956 d'un plus grand nombre de rationnaires, soit: 2.398 contre

au chap. XXVIII art. 2. - Subvention au Bureau de  
bienfaisance ..... 2.200.000.-

Recettes présumées de cet organisme  
..... 3.116.384.  
Recettes propres ..... 916.384  
Subvention communale ..... 2.200.000

au chap. XXVIII art. 3. - Subvention au Comité des  
Fêtes ..... 2.300.000.-  
( 14 Juillet - 11 Novembre - Arbre de Noël )

au chap. XXXIV art. 2. - Réfection des rues ..... 4.818.000.-  
(rue de la Caserne et de la Petite Ile)

au chap. XXXV art. 4. - Construction baraques .... 800.000.-  
(2 baraques à l'Ecole Centrale)

au chap. XXXV art. 5. - Electrification ..... 500.000.-  
(installations électriques dans diverses rues  
de la Ville)

Tel est, Mesdames, Messieurs, le rapport succinct du projet  
de budget primitif pour l'exercice 1956 que j'ai l'honneur de vous de-  
mander au nom de la Commission de bien vouloir adopter./.

Le Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Le MAIRE passe ensuite la parole à Monsieur PARIS, rapporteur,  
qui donne lecture du Budget article par article tant en recettes qu'en  
dépenses.

Mme AMELIN. - Monsieur le Maire, nous avons fait nôtres, vos  
conclusions dans les affaires figurant à l'ordre du jour sous les n°s  
1 à 7. Nous nous déjugeons si nous rejetons votre budget en bloc.  
Nous confirmons donc, notre vote à cet égard et en outre nous admettons  
tous les chapitres concernant les dépenses d'assistance, de personnel  
et d'entretien de la Ville.

Nous constatons, parcontre, que rien n'a été prévu au budget  
pour les chômeurs. Aussi sous les réserves sus exprimées, nous votons  
contre les autres articles du budget; il ne peut d'ailleurs en être au-  
trement aucun membre de notre groupe n'ayant été appelé à en discuter  
lors de la réunion de la commission du budget.

M. GUICHARD. - Je crois bien que c'est vous qui, à l'époque,  
avez refusé de faire partie des commissions.

Mme AMELIN. - On nous avait demandé de faire partie des com-  
missions sportives ou autres, mais pas de la Commission des Finances.

M. COLLET. - En ce qui concerne les cantines scolaires est-ce  
que le crédit a été augmenté?

Le MAIRE. - Oui, mon collègue. Le nombre de rationnaires sera  
porté à 2.398 contre 2.038 en 1955.

Je mets aux voix le Budget Primitif de 1956 arrêté en re-  
cettes et en dépenses à la somme de DEUX CENT TROIS MILLIONS TROIS  
CENT MILLE FRANCS (203.300.000 Fcs), compte tenu de ce qui vient d'être  
dit par Mme AMELIN concernant l'accord de son groupe sur les articles  
ayant trait au personnel aux oeuvres sociales et à l'entretien de la  
Ville. Le reste du Budget est adopté à la majorité.